



Les soirées de l'Aéronautique, le vendredi 26 novembre 2021

**« La vie extraordinaire de Suzanne Jannin
»**

**Sur une proposition de l'Association Française des
Femmes Pilotes**

Certains parcours sont tellement étonnants qu'ils semblent appartenir plus volontiers à une œuvre de fiction qu'à la réalité. Suzanne Jannin, une jeune fille tranquille de l'Est de la France, diplômée de la faculté de médecine de Nancy, semblait promise à une vie sans histoire. Pourtant quand « l'Histoire » a frappé à sa porte elle a su répondre « Présent » au défi qui lui était lancé et se

mettre au service des autres dans le respect de son idéal. (*Alain Cadet journaliste de presse locale*)

Pilote pendant la guerre d'Indochine dans l'Armée de l'Air française d'avril 1953 à juillet 55 sur Morane 500 Criquet, Suzanne Jannin a croisé la générale Valérie Andrée lors de ses missions depuis Saïgon.

Son souvenir a failli disparaître mais grâce à l'aide de Mr Michel Leclerc ami et voisin de sa famille, son histoire désormais, fait partie de la Mémoire nationale.

La séance :

Premier volet : Projection d'un film inédit de 40 minutes réalisé par l'Association Française des Femmes Pilotes à partir d'images d'archives de l'activité de l'héroïne en Indochine

Deuxième volet : compléments sur sa vie de résistante à Verdun suivis d'échanges animés par isabelle Guillard ex-présidente de la commission histoire de l'Association Française des Femmes Pilotes

Conditions pratiques :

L'ouverture des portes aura lieu à 19 heures pour accéder au Salon des membres de l'Aéro-Club de France – 6 rue Galilée 75116 Paris – Métro Boissière

Participation : 5€ pour un échange final autour d'un verre animé par la Commission des animations

Merci de confirmer votre présence auprès de l'Aéro-Club de France : communication@aeroclub.com Béatrice Bernard Tel. 01 47 23 72

NB : La rencontre est concernée par le pass sanitaire.

La Loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire complétée par la Décision n° 2021-824 DC du 5 août 2021 indique les lieux concernés par le Pass sanitaire sont ceux en autres d'activités et de loisirs

Si vous ne souhaitez plus recevoir d'informations concernant les activités de l'Aéro-Club de France, il vous suffit de l'indiquer en répondant à ce message.